Ville de Flers	**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
CCAS **DE FLERS**	16.11.2026	D2026-33	7.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 04 DU 16/11/2026

questions, numérotées de D2026-30 à D2026-36

DELIBERATION

OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION INVESTISSEMENT- ANNEE 2027

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni au CCAS à FLERS, sous la présidence de Monsieur Georges LAVIGNE.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres élus : Monsieur Georges LAVIGNE, Madame Armelline SALLIOT, Madame Chantal GAUMER, Madame Sylvie DUFOUR, Monsieur Jean-Marc REMANDE

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Monsieur Didier BABONNEAU, Monsieur Eric MARIE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Monsieur Olivier CHESNAIS	Monsieur Georges LAVIGNE	Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Jean-François BRISSET, Madame Sylvie DUFOUR, Madame EYOT, Madame MARIE ARNOUX

	Questions	Présents	Votants
EFFECTIF En exercice : 11 Quorum : 6	D2026-30 à D2026-36	6	7

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
09.112026	17h30	Sylvie MALOIZEL	19h10	24.11.2026

:

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	16.11.2026	D2026-33	7.1	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	**OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION INVESTISSEMENT - ANNEE 2027**

MP/SM

Chers collègues,

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif de l'exercice en cours, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser.

Afin de régler des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2027, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée des crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Nature	Crédits 2026 ouverts	Ouverture anticipée 2027	Objet
21848	18 328.39	4 500.00	Mobilier Epicerie
2748	1 300.00	325.00	Prêts Dépôt de Garantie
21838	3 000.00	750.00	Matériel Bureau et informatique CCAS
21848	5 000.00	1 250.00	Mobilier CCAS

IL VOUS EST DEMANDE DE BIEN VOULOIR :

1 - APPROUVER les ouvertures de crédits mentionnées ci-dessus pour les dépenses d'investissement 2027.

2 - AUTORISER le Vice-Président du CCAS à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2027.

3 - HABILITER le Vice-Président du CCAS à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

4 - INDIQUER que ces crédits seront repris au Budget Primitif 2027.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Vice-Président,

Georges LAVIGNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-266100189-20261116-D2026-33-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/11/2026
Affichage : 24/11/2026